

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2021**

Etaient absents : Sylvie LABBE, Christophe GAUVRIT, Josette BOUCHEREAU

Délibérations

N°2021-04-015 Approbation du compte de gestion du trésorier : Budget principal

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Trésorier a fait parvenir le compte de gestion 2020 permettant l'adoption du compte administratif 2020 et la reprise des résultats de cet exercice au budget primitif 2021.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal APPROUVE les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

N°2021-04-016 Approbation du compte de gestion du trésorier : Budget annexe

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le Trésorier a fait parvenir le compte de gestion 2020 permettant l'adoption du compte administratif 2020 et la reprise des résultats de cet exercice au budget primitif 2021.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal APPROUVE les comptes de gestion présentés par le Trésorier.

N°2021-04-017 Approbation du compte administratif 2020 du budget principal

Monsieur Emmanuel MAREIX 2^{ème} adjoint au Maire, élu Président de séance par l'assemblée délibérante, présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2020 du budget principal. Le résultat de clôture présente un excédent de 1592 004,50 €.

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	446 354,03 €	702 865,93 €	708 800,64 €	965 312,54 €
Investissement	83 913,36 €	499 382,21 €	211 223,11 €	626 691,96 €
TOTAL	530 267,39 €	1 202 248,14 €	920 023,75 €	1 592 004,50 €

Monsieur le Maire se retire et Emmanuel MAREIX propose à l'assemblée d'approuver les comptes. Monsieur Sébastien PAJOT s'est abstenu de délibérer sur le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif 2020 du budget principal par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et aucune abstention.

N°2020-04-018 Reprise et affectation des résultats

Monsieur Emmanuel MAREIX rappelle que les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'assemblée a voté le compte de gestion du receveur puis le compte administratif 2020 faisant

ressortir un excédent des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le projet du budget primitif étudié lors de la commission finances présentant un suréquilibre en section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé de ne pas procéder au virement de la section de fonctionnement au compte 1068 et d'effectuer uniquement à la reprise des résultats comme suit :

Article	Désignation	Montant
R 002	Résultat reporté (Fonctionnement)	965 312,54 €
R 001	Résultat reporté (Investissement)	626 691,96 €

Ouï l'exposé de Monsieur Emmanuel MAREIX, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

✓ **DECIDE l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.**

N°2021-04-019 Vote des subventions municipales allouées aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions et cotisations validées par la commission finances. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de verser pour l'année 2021 :

- Une subvention aux associations suivantes :
 - ✓ Association Départementale Vendéenne des Restaurants du Cœur 100 €
 - ✓ Association CHANTS SONS 100 €
 - ✓ UNC-AFN 76 €
 - ✓ SECOURS CATHOLIQUE 100 €

- Une cotisation à :
 - ✓ CAUE 40 €

N°2021-04-020 Fiscalité locale – vote des taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi n°80-1 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cependant, la taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

En compensation de la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation des résidences principales, les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'Etat.

L'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près.

Pour rappel, depuis 2017, les taux sont les suivants :TFB ▶ 6,47 % - TFNB ▶ 50,57 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avis de la commission finances, DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de 2020 et notamment la part communale de la TFB et PRECISE que les taux pour 2021 seront les suivants :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) ▶ 22,99 % (commune 6,47 % + part départementale de 16,52 %)

Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) ▶ 50,57 %

N°2021-04-021 Vote du budget primitif 2021 : budget principal

Monsieur Sébastien PAJOT, Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2021 et précise que le budget qui présente un suréquilibre dans la section de fonctionnement et un suréquilibre dans la section d'investissement est proposé comme suit :

	BP 2020	Réel 2020	RAR à reporter en 2021	BP 2021	BP 2021 + RAR
Section Fonctionnement					
Dépenses	537 804,80 €	446 354,03 €	-	528 065,00 €	528 065,00 €
Recettes	1 350 084,64 €	1 411 666,57 €	-	1 619 876,54 €	1 619 876,54 €
Section Investissement					
Dépenses	707 518,36 €	123 172,44 €	39 259,08 €	528 500,00 €	567 759,08 €
Recettes	707 517,36 €	794 080,48 €	83 475,16 €	700 422,24 €	783 897,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **ACCEPTE** de voter le budget principal primitif 2021 de la commune,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

N°2021-04-022 Vote du budget primitif 2021 : budget annexe

Monsieur Sébastien PAJOT, Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du budget annexe « lotissement du stade » pour l'exercice 2021 et précise que le budget qui présente un équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement est proposé comme suit :

	BP 2020	Réel 2020	RAR à reporter en 2021	BP 2021	BP 2021 + RAR
Section Fonctionnement					
Dépenses	0,00 €	0,00 €	-	1 927 496,00 €	1 927 496,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	-	1 927 496,00 €	1 927 496,00 €
Section Investissement					
Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 042 696,00 €	1 042 696,00 €

Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 042 696,00 €	1 042 696,00 €
----------	--------	--------	--------	----------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 voix POUR :

- ✓ **ACCEPTE** de voter tel que présenté ci-dessus, le budget primitif 2021 du budget annexe « lotissement du stade »,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

N°2021-04-023 Désignation d'un représentant forestier

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan de mettre en place un élu référent Charte forestière dans chaque commune. Ce dernier serait le lien entre les élus, les forestiers sylviculteurs et le Syndicat. Il sera invité à participer aux différentes réunions organisées par le syndicat mixte sur la forêt et ses enjeux.

Monsieur Sébastien PAJOT, Maire se présente pour tenir ce rôle.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Sébastien PAJOT élu référent Charte forestière.